RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 08036
Numéro SIREN : 810 875 039
Nom ou dénomination : NextStage

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2018 sous le numéro de dépôt 115397



1829516202

DATE DEPOT :	2018-11-07
NUMERO DE DEPOT :	2018R115397
N° GESTION :	2015B08036
N° SIREN :	810875039
DENOMINATION :	NextStage
ADRESSE :	19 avenue George V 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2018/10/03
TYPE D'ACTE :	LETTRE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE REPRESENTANT PERMANENT

bee
Family Office

PROCES-VERBAL
DE DESIGNATION DU REPRESENTANT PERMANENT DU 3 octobre 2018

A Paris,

Faisant suite à l'AG du 29 mai 2018 nommant BEE FAMILY OFFICE en qualité de membre du conseil de surveillance, la société BEE FAMILY OFFICE, dont le siège social se situe à Montgeron, 110 avenue de la République, immatriculée le 08/06/1998 au RCS d'Evry 419 218 391, désigne :

Mr Philippe BRESSON
Née le 25/01/1968, à Romorantin Lanthenay
Demeurant à Bruxelles, 79, rue des Carmélites

En qualité de représentant permanent au sein du conseil de surveillance de la société NEXTSTAGE,
société en commandite par actions au capital de 7.542.894 euros, dont le siège social est situé 19 avenue George V à Paris (75008), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 810 875 039.

Certifié conforme,

PHILIPPE BRESSON
REPRESENTANT LEGAL



1829516201

DATE DEPOT :	2018-11-07
NUMERO DE DEPOT :	2018R115397
N° GESTION :	2015B08036
N° SIREN :	810875039
DENOMINATION :	NextStage
ADRESSE :	19 avenue George V 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2018/05/29
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

15P8036

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
07 NOV. 2018
Sous le N° :
115387

NEXTSTAGE
Société en commandite par actions au capital de 7.167.888 euros
Siège social : 19, avenue George V – 75008 Paris
RCS Paris 810 875 039

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 MAI 2018

EC du 29/5/18 : OS
CA du 3/10/18 : PC

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt-neuf mai à dix heures,

Les actionnaires de la société NextStage, société en commandite par actions au capital de 7.167.888 euros, divisé en 2.389.296 actions d'une valeur nominale de 3 euros chacune, identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 810 875 039, dont le siège social est sis 19, avenue George V – 75008 Paris (la "Société") se sont réunis en assemblée générale mixte (Ordinaire et Extraordinaire) le mardi 29 mai 2018 à 10 heures, à la Maison du Danemark, sise 142, avenue des Champs Elysées – 75008 Paris, sur convocation du président du Conseil de surveillance.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, et qui a été émargée par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

L'assemblée est représentée par Monsieur Jean-François Sammarcelli, pris en sa qualité de président du Conseil de surveillance de la Société.

TETHYS, représentée par M. Arnaud Benoit, et COMIR, représentée par M. Christian Haas, actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, et acceptant cette fonction, sont désignés en qualité de scrutateurs.

Me Hervé de Kervasdoué, avocat associé du cabinet BG2V, acceptant cette fonction, est désigné en qualité de secrétaire.

La société KPMG, représentée par Monsieur Gérard Gaultry, commissaire aux comptes titulaire de la Société, dûment convoqué, est présent.

La société RSM, représentée par Monsieur Fabien Crégut, commissaire aux comptes titulaire de la Société, dûment convoqué, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 1.615.441 actions avec droit de vote sur les 1.910.263 actions avec droit de vote composant le capital social de la Société.

Le président, après avoir constaté que l'assemblée réunissait plus du quart des actions ayant le droit de vote, déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut délibérer valablement comme assemblée générale tant ordinaire qu'extraordinaire.

Il informe l'assemblée de la présence de tiers et que la Société n'a pas reçu de demande de dépôt de résolutions de la part de ses actionnaires.

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les lettres de convocation à l'assemblée générale adressées à tous les actionnaires détenteurs de titres au nominatif depuis un mois au moins avant la date de l'avis de convocation ;

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation à l'assemblée générale adressée au commissaire aux comptes ;

- la feuille de présence à l'assemblée générale à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;

- un exemplaire des statuts de la Société ;

- la plaquette des états financiers IFRS et comptes sociaux annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 (bilan, compte de résultat et annexes) ;

- les rapports du gérant et du conseil de surveillance à l'assemblée générale ;

- les rapports du commissaire aux comptes à l'assemblée générale ;

- la copie de l'accord de l'associé commandité sur les propositions soumises au vote de l'assemblée générale ;

- l'ordre du jour de l'assemblée générale ;

- le texte des résolutions.

Le président fait observer que la présente assemblée générale a été convoquée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais requis, ce dont l'assemblée générale lui donne acte.

Plus généralement, les actionnaires présents et représentés reconnaissent avoir pu prendre connaissance de l'ensemble des documents et informations leur permettant de se prononcer en tout connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation, de sorte que leur droit d'information concernant les questions figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée est pleinement satisfait.

Le président indique que l'assemblée est donc appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- [...]

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

[...]

- Nomination de Bee Family Office, prise en la personne de son représentant permanent, M. Philippe Bresson, en qualité de membre du conseil de surveillance ;

[...]

- Délégation de pouvoirs pour les formalités.

Puis, le président présente à l'assemblée, sous une forme résumée, les rapports du gérant et du Conseil de surveillance, ainsi que le rapport sur le gouvernement d'entreprise, rappelant que ces documents sont à la disposition des actionnaires dans le dossier remis et/ou dans le document de référence. Dans ce cadre, le Président explique les évolutions de la gouvernance de la Société, ainsi que les choix réalisés en matière de RSE et de rémunération des dirigeants.

L'assemblée générale en prend acte.

[...]

Puis personne ne demandant plus la parole, après un rappel du quorum atteint, le président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour, en corrigeant le texte des résolutions proposées de quelques erreurs matérielles n'affectant pas leur compréhension.

[...]

Vingt-troisième résolution *(Nomination de Bee Family Office en qualité de membre du Conseil de surveillance).* — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du gérant, décide de nommer, à compter de ce jour et pour une durée de trois (3) années expirant au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée, en 2021, à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, en qualité de membre du conseil de surveillance de la Société : Bee Family Office, prise en la personne de son représentant permanent, M. Philippe Bresson.

L'assemblée générale prend acte que Bee Family Office, prise en la personne de son représentant permanent M. Philippe Bresson, a fait savoir par avance à la Société qu'elle accepterait sa nomination en qualité de membre du Conseil de surveillance si celle-ci était votée par l'assemblée, et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises pour l'exercice dudit mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée de la manière suivante :

Votes pour :	**2.436.945**
Votes contre :	**8.500**
Abstentions :	**0**

[...]

Vingt-septième résolution *(Délégation de pouvoirs pour les formalités).* —L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du gérant, délègue tous pouvoirs au gérant ou au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes les formalités légales nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée de la manière suivante :

Votes pour :	**2.445.445**
Votes contre :	**0**
Abstentions :	**0**